



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° I 09 2021**

Le Maire de la Commune de Besse en Oisans :

- **Vu** le CGCT, articles L.2213-1 à L.2213-4
- **VU** l'arrêté du Maire n° I 07 2016 du 6 juillet 2016 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur du village
- **Vu** la demande de l'entreprise GRAVIER, 8 Avenue de la Muzelle 38860 LES DEUX ALPES, en vue de la réalisation de travaux de réfection de voirie et de réseaux dans le village de Besse, Rue Vionvione et une partie de la rue des Casernes

**ARRETE**  
**AUTORISATION DE VOIRIE**

**Article 1 :**

Suite à la demande de GRAVIER, 8 Avenue de la Muzelle 38860 LES DEUX ALPES, en vue de la réalisation de travaux de réfection de voirie et de réseaux dans le village de Besse, Rue Vionvione et une partie de la rue des Casernes, une autorisation de voirie est accordée :

Lieudit : **Rue Vionvione et Rue des Casernes (dans la portion reliant la rue Vionvione à la Rue Josilione)**

Période : **lundi 13 septembre 2021 jusqu'au vendredi 08 octobre 2021 inclus**

Nature des travaux : **terrassment / tranchées / réfection de calades**

Nature de l'autorisation : **autorisation d'occupation du domaine public et tous travaux nécessaires / la circulation piétonne sera perturbée pendant les périodes effectives de travaux**

**Article 2 :**

Le demandeur est chargé du balisage et de la sécurisation aux abords du site pendant toute la durée des travaux. A l'issue des travaux, il devra également remettre en état la voirie concernée (enlèvement de tous les matériaux et/ou équipements).

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

\* Aux intéressés

Fait à Besse, le 10 SEPTEMBRE 2021

Le Maire  
OUGIER

